

BAREME DES HONORAIRES ANGERS - NANTES - CHOLET

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES (A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR)

En cas de délégation de mandat, la rémunération reste celle de l'agence détentrice du mandat principal. Taux de TVA en vigueur de 20,00%.

PRESTATIONS	TTC
<u>TRANSACTIONS LOCAUX HABITATION:</u>	
Prix Net Vendeur jusqu'à 50 000 €	9%
Prix Net Vendeur de 50 001 € à 100 000 €	8%
Prix Net Vendeur de 101 000 € à 200 000 €	7%
Prix Net Vendeur de 201 000 € à 300 000 €	6%
Au desus de 301 000 €	5,50%
Avec un montant minimum de 1500€ TTC	
<u>TERRAINS A BATIR:</u>	
	11%
<u>IMMOBILIER D'ENTREPRISE:</u>	
	HT
Prix Net Vendeur de 0 € à 40 000€ HT	10%
Prix Net Vendeur de 40 001 € à 80 000€ HT	8%
Prix Net Vendeur de 80 001 € à 152 000 € HT	7%
Prix Net Vendeur de 152 001 € à 305 000 € HT	6%
Au dessus de 305 001 €	5%
<u>TRANSACTIONS FONDS DE COMMERCE - DROIT AU BAIL- PAS DE PORTE</u>	
Prix Net Vendeur de 0 € à 100 000 € HT	10%
Prix Net Vendeur de 100 001 € à 200 000 € HT	9%
Prix Net Vendeur de 200 001 € à 400 000 € HT	8%
Prix Net Vendeur de 400 001 € à 1 000 000 € HT	7%
Prix Net Vendeur de 1 000 001 € à 2 000 000 € HT	6%
Au dessus de 2 000 000 € HT	5%
Pour le DROIT AU BAIL / DROIT D'ENTREE : Avec un minimum forfaitaire de	5 000 €
Pour les FONDS DE COMMERCE : Avec un minimum forfaitaire de	6 000 €

VENTE DE PARTS SOCIALES DE SOCIETE A PREPONDERANCE IMMOBILIERE

Le barème s'applique sur la valeur du bien immobilier

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS ET GESTION

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction de bail (€/m ²)	6% du loyer annuel dans la limite de 8€ TTC/m ²
Honoraires de l'état des lieux d'entrée	2% du loyer annuel dans la limite de 3€ TTC/m ²
Rédaction d'un avenant au contrat de location	150€ TTC

A la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux	8% TTC du loyer annuel
Gestion	7% HT des sommes encaissées + TVA en vigueur

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS (Honoraires à la charge du locataire)

Location bail précaire	↑	
Location bail dérogatoire (35mois)	↕	Si loyer - de 1500€ HT/ mois
Location avec bail professionnel	↕	Si loyer + de 1500€ HT/mois
Location bail commercial (3-6-9)	↓	

Avec un montant minimum de 700€ HT

AVIS DE VALEUR - IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Avis de valeur	750€ HT + TVA en vigueur
----------------	--------------------------